

AGRIDEA

Programme d'activité 2008 - 2011



agridea

ENTWICKLUNG
DER LANDWIRTSCHAFT UND
DES LÄNDLICHEN RAUMS

DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ESPACE RURAL

SVILUPPO
DELL'AGRICOLTURA E
DELLE AREE RURALI

Impressum

Herausgeber AGRIDEA
Eschikon 28
CH-8315 Lindau
Tel. 052 354 97 00 / Fax 052 354 97 97
kontakt@agridea.ch / www.agridea.ch

Autoren Zentralen AGRIDEA
Redaktion Roland Künzler, Helen Höhener, AGRIDEA
Gestaltung Ueli Honegger, AGRIDEA
Druck AGRIDEA Lausanne

© AGRIDEA, August 2007

Impressum

Editeur AGRIDEA
Avenue des Jordils 1
CH-1000 Lausanne 6
Tel. 021 619 44 00 / Fax 021 617 02 61
contact@agridea.ch / www.agridea.ch

Auteurs Les centrales AGRIDEA
Coordination Isabelle Pasquier, Francine Wyss, AGRIDEA
Mise en page Ueli Honegger, Sophie Vallotton, AGRIDEA
Impression AGRIDEA Lausanne

© AGRIDEA, août 2007



Table des matières

	Pages
1 Mandat des centrales AGRIDEA	13
1.1 Introduction	13
1.2 Bases légales	13
1.3 Tâches des centrales de vulgarisation	13
1.4 Tâches en coopération avec des organisations membres	14
2 Conditions des prestations et objectifs pour 2008 - 2011	15
2.1 Mission de la vulgarisation	15
Stratégie d'AGRIDEA pour 2008 - 2011	15
2.2 Contexte.	15
Conditions-cadres de l'agriculture	15
Attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture	15
2.3 Principes à la base du mandat	16
Grandes lignes pour 2008 - 2011	16
Efficacité du système de connaissances agricoles.	16
Collaboration entre les centrales de vulgarisation	16
Groupes de client-e-s destinataires des prestations.	16
Flexibilité et qualification.	17
3 Description des prestations et rapports.	18
3.1 Description des prestations.	18
3.2 Classification des prestations.	18
3.3 Orientations de la stratégie produits - marchés par rapport à 2006 - 2007	18
3.4 Collaboration avec nos partenaires.	19
3.5 Rapports.	19
4 Activités selon les axes stratégiques	20
A Alimentation saine et produits de qualité supérieure	20
Liste des activités liées à l'axe A	20
B Compétitivité de l'agriculture et du secteur agricole	21
Liste des activités liées à l'axe B	22
C Protection des ressources et du paysage	22
Liste des activités liées à l'axe C	22
D Développement de l'espace rural	23
Liste des activités liées à l'axe D	23
E Synergies au sein du système de connaissances agricoles et de l'espace rural et développement de la vulgarisation	24
Liste des activités liées à l'axe E	24

Le détail des fiches de notre programme d'activité peut être consulté sur notre site Internet:

www.agridea-lausanne.ch/pages/activites.htm

1 Mandat des centrales AGRIDEA

1.1 Introduction

AGRIDEA, Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, a remplacé l'ASCA depuis le 1^{er} janvier 2006.

Selon ses statuts révisés, le but d'AGRIDEA est de favoriser le développement de l'agriculture et de l'espace rural avec un conseil adapté et intégré dans le système de connaissances.

AGRIDEA veut en particulier:

1. Améliorer la gestion technique et économique des exploitations en agriculture, ainsi que la situation sociale de la famille paysanne.
2. Rechercher des possibilités de production et de fourniture de prestations par le secteur agricole et promouvoir leur développement et leur mise en œuvre.
3. Rechercher des possibilités de collaborations et de synergies entre l'agriculture et les autres acteur-trice-s de l'espace rural, afin de promouvoir le développement de cet espace.

4. Encourager des modes de production durables, l'entretien du paysage et des modes de détention des animaux adaptés aux exigences de l'espèce.

5. Assurer l'échange à l'intérieur du système de connaissances agricoles et de l'espace rural.

AGRIDEA prend en considération l'évolution de l'économie et des politiques agricole et régionale, le développement des marchés et les besoins des consommatrices et des consommateurs, ainsi que le contexte international.

A cette fin, AGRIDEA entretient deux centrales de vulgarisation. Elle appuie son activité, outre sur d'étroites relations avec ses membres (cantons, organisations, institutions agricoles et paysannes), sur des accords particuliers avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), d'autres offices fédéraux (DDC, OVf, OFEV, SECO, OFEN, OFSP) et diverses institutions. Elle collabore avec la recherche, en parti-

culier Agroscope, le FiBL, les instituts de recherche, les universités, EPF et HES.

La Confédération, représentée par l'Office fédéral de l'agriculture, et AGRIDEA ont signé en avril 2007 une convention de prestations valable pour la période 2008 - 2011. Cette convention a pour but d'appuyer, avec les moyens nécessaires, le fonctionnement du système de connaissances agricoles en Suisse. AGRIDEA entretient des partenariats forts avec les services cantonaux, régionaux ou nationaux de vulgarisation, dont la mission est le conseil direct auprès des exploitations agricoles et des familles paysannes, en leur apportant des informations professionnelles, des programmes de formation continue et des appuis à la conduite de projets de développement novateurs.

1.2 Bases légales

Dénomination	No du RS	Articles
Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr)	910.1	136
Ordonnance du 26 novembre 2003 sur la vulgarisation agricole et la vulgarisation en économie familiale rurale (Ordonnance sur la vulgarisation agricole)	915.1	11, 13

1.3 Tâches des centrales de vulgarisation

Les tâches suivantes incombent à AGRIDEA:

1. Elaborer et évaluer des méthodes nécessaires pour la vulgarisation et la formation continue, acquérir les connaissances de base nécessaires à cet effet.
2. Prendre en charge la formation de base, la qualification et la formation continue des vulgarisatrices et des vulgarisateurs, ainsi que d'autres personnes ayant un rôle de multiplicateur dans les domaines de la vulgarisation et de la formation.
3. Collecter des informations et des connaissances provenant de la recherche, de la pratique, de l'administration publique, des marchés et de différentes organisations pour en réaliser la synthèse, diffuser des informations, élaborer des références et des aides à la décision, ainsi que des outils pédagogiques

et informatiques destinés aux multiplicateur-trice-s, aux agriculteur-trice-s et aux paysan-ne-s.

4. Apporter un soutien spécialisé aux services de vulgarisation sur le terrain, prendre en charge des tâches de vulgarisation et de formation continue au profit de ces services, appuyer l'initiation et le développement de projets novateurs.
5. Coordonner et encourager la coopération entre les différent-e-s acteur-trice-s œuvrant dans le système de connaissances agricoles et de l'espace rural.

AGRIDEA axe ses prestations sur les conditions économiques générales suivantes:

- l'évolution du progrès technique et les résultats de la recherche revêtant de l'importance pour les activités du secteur agricole, ainsi que les conditions du marché;

- le rôle et la participation de l'agriculture en tant qu'élément de l'économie dans le milieu rural: l'innovation et l'esprit d'entreprise permettent à l'agriculture et au reste de l'économie de maintenir la valeur ajoutée dans le milieu rural. En outre, les familles paysannes fournissent de nombreuses prestations complémentaires;
- les attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture pour ce qui a trait à la qualité des produits et des prestations, à l'écologie, à la transparence et à la multifonctionnalité, comme elles sont reportées à plusieurs reprises dans la législation;
- les obligations résultant de dispositions légales qui ne relèvent pas de la politique agricole, mais qui ont des conséquences sur l'agriculture et l'espace rural.

Outre les tâches relevant de la convention entre l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et AGRIDEA, les centrales exécutent dans le cadre de leur stratégie des prestations pour:

- D'autres offices fédéraux, des mandats liés à leurs domaines de compétences qui doivent être mis en œuvre dans le système de connaissances agricoles et pour lesquels AGRIDEA présente des compétences spécifiques ou méthodologiques. Notamment, la coordination

nationale pour la protection des troupeaux (OFEV), le forum nitrates de la Confédération (OFAG, OFEV), la conduite du Service sanitaire bovin (OVF).

- Les cantons, des mandats relatifs à la mise en œuvre de la législation agricole ou d'autres mandats relevant de la compétence d'AGRIDEA.
- D'autres mandants publics ou privés (cantons, communes, organisations agricoles, etc.) en relation avec le système de connaissances agricoles et

du monde rural, pour lesquels AGRIDEA présente les compétences nécessaires.

- Des projets autofinancés dans le cadre de l'aide au développement et des projets de recherche-développement financés par les fonds INTERREG et de la direction générale de la recherche de la Commission européenne.

Ces mandats ne doivent pas être en contradiction avec les statuts d'AGRIDEA et la convention avec l'OFAG.

1.4 Tâches en coopération avec des organisations membres

Association suisse des jeunesses rurales

AGRIDEA Lindau, selon un accord avec l'ASJR, assure le secrétariat (cf. description détaillée sous fiche d'activité D 04).

Fédération des associations suisses de planteurs de tabac (SwissTabac)

AGRIDEA entretient, selon une convention passée avec SwissTabac, un poste de vulgarisation tabacole pour les deux régions linguistiques. Ce poste remplit, en parallèle du travail des centrales, les tâches classiques de vulgarisation auprès des planteuse-s de tabac dans la Suisse entière (cf. fiche d'activité A 05).

Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)

La convention avec la CTEBS mentionne explicitement un soutien des efforts des fédérations d'élevage reconnues pour at-

teindre les buts d'élevage par l'amélioration des races en prenant en considération les orientations de la politique agricole actuelle.

Association de promotion du Service sanitaire bovin (APSSB)

La convention comprend la conduite d'un Service sanitaire bovin (SSB) comme centre de profits relevant des deux centrales, en étroite collaboration avec l'unité SSB de la faculté Vetsuisse à Berne. Ce mandat est basé sur un financement important de l'OVF. Cette convention est conclue pour les années 2005 - 2008 (cf. fiche d'activité A 14).

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)

Une convention entre FiBL et AGRIDEA fixe les compétences respectives entre les deux organisations dans le

domaine de la vulgarisation pour l'agriculture biologique (cf. fiche d'activité A 15).

Union suisse pour la transformation des fruits et du raisin (SVOT)

Les transformateurs agricoles de fruits et de raisin en jus sont organisés en sections cantonales, fédérées au sein de la SVOT (Centre romand de pasteurisation CRP en Suisse romande). Une convention de prestations résiliable et de durée illimitée existe depuis 2005 entre la SVOT et AGRIDEA pour la conduite de la gérance par Lindau (cf. fiche d'activité A 06).

Autres conventions

Suite à la révision de la politique des membres, dont les cotisations changent au 1^{er} janvier 2008, d'autres conventions sont en cours de négociation.

2 Conditions des prestations et objectifs pour 2008 - 2011

2.1 Mission de la vulgarisation

Pour atteindre les objectifs fixés dans la Constitution fédérale et dans la Loi sur l'agriculture, la Confédération peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation pour le développement d'une agriculture multifonctionnelle et durable.

La vulgarisation forme et soutient les personnes qui exercent une activité dans l'agriculture ou l'économie familiale rura-

le, de sorte que celles-ci puissent résoudre les problèmes spécifiques à leur profession et s'adapter aux changements. Elle vise à améliorer la gestion technique et économique des exploitations agricoles, leur compétitivité et leur adaptation aux exigences écologiques, ainsi que la situation sociale de la famille paysanne. Elle offre de l'information, des possibilités de formation continue et des aides à la décision.

Stratégie d'AGRIDEA pour 2008 - 2011

AGRIDEA agit pour une agriculture et un développement rural durables en apportant d'une manière innovante des connaissances, des outils et des compétences aux actrices et acteurs du monde agricole et rural.

2.2 Contexte

Conditions-cadres de l'agriculture

Le contexte actuel est marqué par une baisse du rendement brut de l'agriculture. La libéralisation des marchés (politique agricole 2011, négociations à l'OMC, possible accord de libre-échange avec l'Union européenne) fait pression sur les prix. Bien que le soutien au marché soit en partie transféré vers les paiements directs, l'évolution des structures doit se poursuivre afin que le revenu agricole par exploitation soit maintenu. Les conséquences du développement actuel de la production d'énergies renouvelables par l'agriculture et l'évolution du marché mondial des denrées alimentaires sont encore incertaines, notamment leur impact sur les prix et les revenus.

Sous l'influence double des ajustements des dépenses publiques et des négociations internationales sur le libre-échange, les politiques sectorielles concernant l'agriculture et l'espace rural sont dans une phase importante de révision. Sont ainsi notamment concernés la politique agricole avec PA 2011, la politique régionale, le droit sur les denrées alimentaires, mais également la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur la protection de la nature et du paysage. La mise en application de ces nouvelles lois influencera directement l'évolution de l'agriculture.

Attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture

Le rôle de l'agriculture et les dépenses publiques qui y sont liées sont inscrits dans l'article 104 de la Constitution fédérale. La volonté de réduire les déficits publics, les discussions autour du fédéralisme (nouveau péréquation financière), la recherche de la croissance économique, les réflexions sur l'espace rural sont autant de facteurs qui influencent les attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture.

Les échanges entre la population non agricole et les familles paysannes sont un enjeu central. Ce sont les attentes de la société qui seront déterminantes pour l'avenir de l'agriculture, au travers du marché ou au travers des politiques publiques. Ces attentes peuvent être résumées en quatre points:

A) Alimentation saine et produits de qualité supérieure: l'agriculture suisse doit produire des aliments de haute qualité, sains, avec une indication de provenance et à un prix convenable.

B) Compétitivité de l'agriculture et du secteur agricole: l'agriculture et le secteur agricole doivent, comme les autres secteurs économiques, être compétitifs et s'adapter au marché. Ils ne doivent pas être une entrave au li-

bre-échange: ils doivent créer des emplois et être innovants pour participer à la croissance économique.

C) Préservation des ressources naturelles et du paysage: l'agriculture doit produire en respectant les principes du développement durable et contribuer à la préservation des ressources (eau, sol, air, biodiversité) et au maintien du paysage.

D) Développement de l'espace rural: l'agriculture doit contribuer à l'occupation décentralisée du territoire et à son attractivité. Elle doit répondre aux attentes différenciées vis-à-vis de l'espace rural, que ce soit dans les régions de montagne ou sur le plateau. Elle doit également faire vivre le tissu social en milieu rural et faciliter l'insertion sociale.

Pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie, les familles paysannes doivent acquérir ou maintenir les compétences nécessaires à la mise en place de leurs stratégies d'entreprise et développer leurs compétences sociales de manière à être considérées comme des partenaires fiables pour les différentes formes de coopérations.

2.3 Principes à la base du mandat

Grandes lignes pour 2008 - 2011

Cinq objectifs, relatifs aux attentes de la société et à la compétitivité de l'agriculture, ont été définis:

- A Alimentation saine et produits de qualité supérieure
- B Compétitivité du secteur agricole
- C Protection des ressources et du paysage
- D Développement de l'espace rural
- E Développement du système de connaissances agricoles et de l'espace rural

AGRIDEA axe ses prestations en tenant compte: du progrès technique et des résultats de la recherche, de la participation de l'agriculture dans le milieu rural, des attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture multifonctionnelle, des dispositions légales qui ont des conséquences sur l'agriculture et l'espace rural.

Efficacité du système de connaissances agricoles

Le système de vulgarisation comprend:

- AGRIDEA, Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, entretient deux centrales de vulgarisation. Celles-ci sont chargées de soutenir et de renforcer, de manière coordonnée au plan national, les services cantonaux, régionaux et nationaux de vulgarisation dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Les services cantonaux, régionaux et nationaux de vulgarisation, chargés d'offrir aux exploitations agricoles et aux familles paysannes des services de conseil, des informations professionnelles, des programmes de formation continue et des appuis à la réalisation de projets novateurs.

La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que la nouvelle péréquation financière ont modifié fondamentalement les conditions-cadres concernant les activités de conseil en agriculture. Probablement à partir de 2008, les cantons devront assumer seuls le financement de leurs services de vulgarisation (LAgr, art. 136).

AGRIDEA, en tant qu'association responsable des centrales de vulgarisation, a adapté ses statuts et son règlement d'organisation au nouveau contexte. Le choix de la nouvelle dénomination AGRIDEA, qui rassemble l'association (ASCA) et les deux centrales (LBL et SRVA), est un signe du renforcement de la collaboration interne entre les centrales. Actuellement, le

comité d'AGRIDEA est déterminé à poursuivre ses relations avec les cantons, qui sont ses principaux clients. Il s'agit de tenir compte de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, tout en veillant à maintenir et à développer la relation privilégiée avec ces derniers, en collaboration avec le Forum la Vulg Suisse (FVS). D'autre part, les organisations paysannes (Union suisse des paysans, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, ainsi que leurs structures cantonales) ont davantage de responsabilités dans l'organisation des activités des centrales de vulgarisation et des services cantonaux de vulgarisation.

Agroscope, le Haras et AGRIDEA sont des partenaires importants dans le système de connaissances agricoles, lequel exige, pour fonctionner de manière efficace et efficiente, une relation entre Agroscope et le Haras, d'un côté, et AGRIDEA, de l'autre. Sans être exclusives, ces relations sont tout au moins prioritaires et privilégiées. Chacun des trois partenaires veille aux besoins des autres et les associe à la définition de ses relations au sein du système de connaissances.

AGRIDEA anime un Forum qui a pour mission d'offrir un réseau où se fait un travail de sensibilisation, afin que se développe une conscience de l'intérêt pour tous les partenaires du système de connaissances agricoles à travailler ensemble et à faire jouer des synergies.

Collaboration entre les centrales de vulgarisation

Selon les statuts d'AGRIDEA:

- Pour accomplir ses tâches, l'association dispose des centrales de Lindau pour la Suisse alémanique et de Lausanne pour la Suisse romande et le Tessin.
- Les centrales veillent à coordonner leurs travaux pour les besoins nationaux, tout en tenant compte des besoins plus spé-

cifiques aux régions.

- Elles peuvent créer des centres de profits pour certaines tâches.

Le programme d'activité a été élaboré collectivement et soumis en consultation auprès des membres et des partenaires d'AGRIDEA, afin d'obtenir un soutien aussi large que possible.

Groupes de client-e-s destinataires des prestations

Client-e-s prioritaires

A: Services de vulgarisation cantonaux, ainsi qu'autres multiplicateur-trice-s et prestataires. Ils ont en commun, dans le système de connaissances, le rôle de diffuseur-euse-s / multiplicateur-trice-s dans l'agriculture et le développement du milieu rural. En font partie:

- les responsables des services de vulgarisation régionaux et cantonaux et des fiduciaires dans le domaine de l'agriculture et de l'économie familiale rurale;
- les vulgarisatrices et vulgarisateurs des services précités;
- les enseignantes et enseignants des écoles professionnelles et des écoles supérieures d'agriculture, d'économie familiale rurale et des professions spéciales de l'agriculture, pour autant que ces personnes assument des tâches de vulgarisation et de formation continue;
- les collaboratrices et collaborateurs des services comptables et des fiduciaires de l'agriculture;
- les collaboratrices et collaborateurs d'organisations actives dans le développement du milieu rural;
- les collaboratrices et collaborateurs des services publics ou privés chargés de la vulgarisation agricole et de la mise en œuvre des mesures légales et commerciales qui s'y rapportent.

B: Familles paysannes

- les chef-fe-s d'exploitation, les paysanne-s, les collaborateur-trice-s et les familles paysannes dans leur ensemble.

Autres groupes de client-e-s

C: Offices et institutions publics

- offices fédéraux et cantonaux, services communaux;

- autres institutions et collectivités à caractère public.

D: Organisations

- organisations de paysans, de paysannes et de jeunesses rurales;
- interprofessions et associations spécialisées nationales et régionales;
- organisations actives dans le développement du milieu rural.

E: Autres groupes de client-e-s

- mandants privés;
- le grand public, chaque fois qu'il

marque son intérêt pour les activités d'information, de vulgarisation et de formation continue dans le domaine agricole, pour la pratique agricole et pour le développement du milieu rural;

- autres client-e-s en fonction de la demande, s'ils ne constituent pas un frein dans l'exécution du mandat de base.

Flexibilité et qualification

- Les centrales de vulgarisation utilisent la marge de manœuvre conférée par la

convention et les statuts pour s'adapter aux changements de manière flexible et conforme aux objectifs.

- Elles recrutent et visent à s'attacher des collaborateur-trice-s qualifié-e-s, soutiennent leur formation professionnelle continue, encouragent le travail en équipes pluridisciplinaires et la collaboration entre les centrales, maintiennent un esprit de liberté et d'objectivité propre à l'innovation et au dialogue.

3 Description des prestations et rapports

3.1 Description des prestations

Les prestations des centrales de vulgarisation sont subdivisées en produits et produits partiels présentés ci-après.

Produit 1:

Acquisition de connaissances de base et développement de méthodes

Produit partiel 1: Acquisition de données de base et de données générales et développement des méthodes.

Produit partiel 2: Examens et études ciblées (relevés de données et évaluation).

Produit 2:

Initiation professionnelle, qualification et formation continue des vulgarisateur-trice-s (multiplicateur-trice-s)

Produit partiel 1: Initiation et qualification.

Produit partiel 2: Formation continue.

Produit 3:

Information, documentation, moyens auxiliaires, informatique

Produit partiel 1: Information, développement et diffusion de documents et de moyens auxiliaires (sur papier et sous forme électronique, sur des supports images et sons).

Produit partiel 2: Développement et diffusion de logiciels.

Produit 4:

Soutien direct des services de vulgarisation, de la branche et des régions

Produit partiel 1: Soutien en matière de vulgarisation, de formation professionnelle, de développement d'organisations et d'équipes.

Produit partiel 2: Soutien de projets novateurs.

Produit 5:

Réseaux de coordination

3.2 Classification des prestations

Les centrales de vulgarisation classent leurs prestations selon les axes de sa stratégie en cinq objectifs:

- A Alimentation saine et produits de qualité supérieure
- B Compétitivité de l'agriculture et du secteur agricole
- C Protection des ressources et du paysage
- D Développement de l'espace rural
- E Synergies au sein du système de connaissances agricoles et de l'espace rural, développement de la vulgarisation

3.3 Orientations de la stratégie produits - marchés par rapport à 2006 - 2007

La convention entre l'OFAG et AGRIDEA prévoit quelques changements, qui sont liés aux éléments suivants:

- Nouvelle conception d'AGRIDEA (statuts, règlements d'organisation et des membres) comprenant une réponse aux modifications attendues dès 2008 de la réforme de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.
- Nouvelle organisation d'Agroscope (trois stations de recherche et une direction).
- Regroupement des chef-fe-s des services de vulgarisation au sein du Forum la Vulg Suisse.

Produits

Acquisition de connaissances de base et développement de méthodes

Durant la période 2008 à 2011, les centrales renforceront leur fonction de relais entre la recherche et la pratique, dont l'importance dans l'acquisition de «savoir de mode II» a été soulignée par différentes études (p. ex. recherche-action, recherche dans les exploitations, méthodes participatives). Les clients principaux A souhaitent être directement associés au développement du savoir. La recherche et la vulgarisation sont en outre reliées entre elles par de nouvelles interfaces, tant du côté de la recherche (direction d'Agroscope et do-

maines stratégiques) que de la vulgarisation (Forum la Vulg Suisse et dicastères).

Initiation professionnelle, qualification et formation continue des vulgarisateur-trice-s (multiplicateur-trice-s)

Aucune modification. Etant donné que la profession de «conseillère, conseiller en milieu rural» a été reconnue en 2006, les modules de formation pour la qualification des vulgarisateur-trice-s sont proposés avec une plus grande crédibilité.

Information, documentation, moyens auxiliaires, informatique

Le recours à Internet s'accroît. Ce service comprend le site Internet d'AGRIDEA, ainsi que les offres spécialement conçues pour les groupes de client-e-s.

La mise à disposition de logiciels pour les services de vulgarisation et en partie pour les institutions de formation est considérée par les client-e-s A comme une des tâches des centrales de vulgarisation. Les logiciels destinés à aider les exploitations agricoles dans l'autocontrôle sont développés et diffusés en étroite collaboration avec les organisations paysannes.

Soutien direct des services de vulgarisation, de la branche et des régions

Le principe selon lequel les centrales n'accomplissent des tâches dans les groupes de clients A à D qu'à condition que des accords soient conclus avec les acteur-trice-s concerné-e-s et impliqué-e-s est confirmé. Ces accords règlent le rôle des multiplicateur-trice-s sur place et les modalités de collaboration. Les centrales peuvent mettre à disposition, de manière subsidiaire et selon des conventions particulières, des compétences sur le plan national dans

des domaines spéciaux que les cantons ne sont pas tous à même de couvrir.

Les centrales coopèrent avec les acteur-trice-s de l'économie régionale oeuvrant à l'échelon national.

Réseaux de coordination

Même s'il s'agit là d'un produit autonome, de nombreuses synergies aboutissent à des prestations relevant d'autres produits.

Client-e-s

Groupes de client-e-s prioritaires

A, B: Petite modification par rapport à 2006 - 2007: conformément à la décision d'AGRIDEA consignée dans les statuts, le développement du milieu rural est reconnu comme tâche et le rôle joué par les multiplicateur-trice-s est lui aussi officiellement reconnu. Le développement des activités dans ce domaine se fera en partenariat avec les acteurs concernés.

Autres groupes de client-e-s

C: Les contacts sont établis dans les domaines sécurité alimentaire, protection des animaux, des végétaux, du paysage, du sol, de l'eau et de l'air, ainsi que création régionale de valeur ajoutée, qui influent sur les exploitations agricoles. En complé-

ment de la présente convention passée avec l'OFAG, des accords sont conclus avec d'autres offices fédéraux.

D: En raison de la réduction du soutien du marché accordé par l'Etat, l'agriculture et la branche assument davantage de responsabilités pour concevoir les orientations porteuses d'avenir pour l'agriculture. Leurs organisations deviennent ainsi un interlocuteur plus important pour les centrales.

Avec l'importance plus grande du développement de l'espace rural dans l'activité d'AGRIDEA, les acteur-trice-s de l'espace rural gagnent en importance en tant qu'interlocuteur-trice-s.

E: Les autres groupes de client-e-s sont en règle générale servis à titre subsidiaire.

Accords spéciaux

Les vétérinaires, en tant que groupe de client-e-s, sont inclus-es dans le mandat spécial de l'OVF et de l'Association pour la promotion du Service sanitaire bovin.

Comme jusqu'à présent, les acteur-trice-s de la coopération au développement sont des client-e-s du mandat accordé par la DDC.

3.4 Collaboration avec nos partenaires

Lors de collaborations pour des projets spécifiques, AGRIDEA veille à ce que les partenaires associés soient clairement mis

en évidence dans la communication écrite et orale.

3.5 Rapports

La convention de prestations fixe dans un catalogue détaillé les produits et les produits partiels, les objectifs, les indicateurs et les normes de réalisation pour la période 2008 - 2011.

Un rapport annuel destiné à l'OFAG est établi sur la base de cette matrice.

Un rapport annuel détaillé est préparé pour le comité, les membres, les partenaires et les client-e-s.

Pour les mandants et les partenaires de convention, un rapport est établi conformément aux conditions spécifiques prévues.

4 Activités selon les axes stratégiques

A Alimentation saine et produits de qualité supérieure

La société attend du secteur agricole une offre en quantités suffisantes de produits alimentaires sains et de qualité supérieure. Deux objectifs partiels, comprenant chacun plusieurs lignes d'actions, figurent au premier plan:

- Les produits doivent être de qualité supérieure et différenciables selon leur mode de production et / ou leur origine.
- AGRIDEA soutient la création de filières pour les produits avec un potentiel de différenciation. Elle entend ainsi renforcer leur position sur les marchés et augmenter la création de valeur ajoutée.
- La sécurité alimentaire exige une traçabilité de la fourche à la fourchette. AGRIDEA favorise une mise en œuvre des principes de traçabilité et de sécurité

alimentaire adaptés aux exploitations agricoles.

Les activités suivantes sont destinées principalement à atteindre ces objectifs partiels:

Liste des activités liées à l'axe A

- A 01 Fertilisation
- A 02 Grandes cultures
- A 03 Production herbagère et conservation des fourrages
- A 04 Culture maraîchère et plantes aromatiques et médicinales
- A 05 Vulgarisation tabacole
- A 06 Arboriculture, production et transformation
- A 07 Viticulture et œnologie
- A 08 Production laitière
- A 09 Petits ruminants, chevaux et autres animaux de rente
- A 10 Production porcine / aviculture
- A 11 Alimentation animale et plans d'alimentation pour les animaux de rente
- A 12 Sécurité et qualité des denrées alimentaires d'origine animale - protection des animaux
- A 13 Systèmes de production de viande bovine
- A 14 Service sanitaire bovin
- A 15 Agriculture biologique

Explications synthétiques des activités

AGRIDEA s'investit pour une production agricole durable, respectueuse de l'environnement et des animaux. Elle travaille en partenariat avec la recherche, les organisations professionnelles et les services de vulgarisation pour toutes les formes de production qui correspondent aux objectifs mentionnés ci-dessus et pour lesquelles il existe des marchés. C'est-à-dire pour les productions intensives et extensives, biologiques, en lien avec le bien-être animal, spécialisées, communes et de niche.

Pour les productions végétales importantes et pour les espèces animales communes, AGRIDEA développe avec ses partenaires des concepts innovants et des outils actualisés, qui permettent à la vulgarisation et aux producteur-trice-s de générer une plus-value qualitative, écologique et éthique reconnue par leurs partenaires et par leurs client-e-s. Lorsque se présentent de

nouvelles opportunités de production (p.ex. espèces de niche, alimentation saine, bio-énergie, matières premières renouvelables) ou de nouvelles questions (p.ex. néophytes, OGM, systèmes de production économes en eau), AGRIDEA est une partenaire importante dans l'espace rural pour le développement et la réalisation de projets.

Afin d'optimiser les processus de production et d'améliorer la rentabilité, AGRIDEA diffuse des méthodes et des instruments dont l'utilisation apporte une bonne efficacité et un avantage tout au long de la chaîne de valeur ajoutée, c'est-à-dire de la production jusqu'à la vente (locale).

AGRIDEA est le centre national de compétences pour le développement des méthodes et références pour la planification, la saisie de données et le contrôle au niveau de l'exploitation agricole. Partout où des procédés et des déroulements sont pla-

nifiés, calculés, documentés, décrits, enregistrés, dans les champs ou à l'étable, AGRIDEA propose des solutions compatibles avec les systèmes usuels de contrôle de la qualité.

La responsabilité propre des exploitations en ce qui concerne le respect des standards de production tant publics que privés et en lien avec la vente directe et l'exportation s'accroît rapidement. AGRIDEA et ses partenaires développent des systèmes d'autocontrôle adaptés et sensibilisent les agriculteur-trice-s et les paysan-ne-s, ainsi que les autres acteur-trice-s, à leur responsabilité.

Avec le Service sanitaire bovin, les services vétérinaires et les autres organismes compétents, AGRIDEA s'occupe des problèmes en lien avec la sécurité alimentaire, le bien-être des animaux, l'utilisation de médicaments, la traçabilité, etc.

B Compétitivité de l'agriculture et du secteur agricole

Dans un contexte d'exigences accrues en termes de compétitivité, la pression sur les décisions de la famille paysanne devient de plus en plus fortes. Les décisions stratégiques se complexifient et les marges de manœuvre se réduisent. Il faut tenir compte de tous les éléments du système qu'ils soient techniques, économiques, organisationnels, juridiques, écologiques et sociaux, mais aussi du contexte. Pour cela, AGRIDEA développe des outils et des méthodes pour l'analyse de l'entreprise et de son contexte, pour la gestion des risques et met à disposition des références pour le benchmarking. Ces instruments d'aide à la décision, holistiques et allant du général au détail, permettent d'appuyer les familles paysannes pour l'ensemble de leurs stratégies, soit:

- L'augmentation de la valeur ajoutée et la diversification.
- La réduction des coûts de production.
- La pluriactivité ou l'abandon de l'activité agricole.

AGRIDEA tient compte de manière transversale de la paysanne, de la famille et des aspects sociaux.

Pour la période 2008 - 2011, AGRIDEA s'est fixé les buts suivants:

- Fournir aux familles paysannes, aux multiplicatrices et aux multiplicateurs et aux représentant-e-s d'organisations professionnelles, les outils et les méthodes permettant la mise en place de systèmes et de processus innovants **pour la création de valeur ajoutée et la diversification**, avec les lignes d'actions suivantes:
 - faciliter l'acquisition de compétences en gestion et en technique permettant aux familles paysannes de diversifier et de positionner sur le marché leurs produits et prestations, en particulier dans les domaines du tourisme rural, de la transformation, de la vente à la ferme et des énergies renouvelables;
 - développer les approches et les outils de commercialisation et de marketing adaptés aux produits, aux entreprises agricoles et aux projets collectifs;
 - faciliter l'acquisition d'un savoir-faire spécifique à l'innovation: développement des concepts et des idées, concrétisation jusqu'à un plan financier, réalisation des projets, partant

d'une analyse de marché en passant par les techniques de production jusqu'au marketing;

– fournir l'information, les méthodes et les outils facilitant la mobilisation des fonds publics et privés disponibles pour des projets individuels et collectifs.

- Fournir aux multiplicateur-trice-s de l'espace rural et aux familles paysannes, les références, outils et méthodes générant **une réduction des coûts et une optimisation de l'utilisation des moyens de production**, avec les lignes d'action suivantes:

– optimiser l'utilisation des moyens de production, des outils de planification et d'aide à la décision, ainsi que des références et informations techniques et économiques sont développés pour les activités de productions animale et végétale;

– AGRIDEA sensibilise les multiplicateur-trice-s de l'espace rural et les familles paysannes aux conséquences à long terme des investissements dans le domaine des machines et des bâtiments. Il s'agit de pouvoir rationaliser les coûts, tout en prenant en compte les exigences liées au bien-être des animaux et à l'organisation du travail. Pour cela, AGRIDEA fournit les outils et les éléments nécessaires à la prise de décision;

– AGRIDEA met à disposition de l'information, développe des méthodes et des outils sur la gestion, l'organisation du travail, ainsi que sur les collaborations interentreprises et les prestations de services agricoles;

– AGRIDEA propose des informations et de la formation continue sur les changements actuels dans les marchés agricoles, ainsi que sur certaines études qui s'intéressent au fonctionnement de ces marchés;

– utiliser des outils informatiques permet aux familles paysannes et aux conseiller-ère-s de gagner en efficacité. AGRIDEA poursuit le développement de programmes pour les aspects techniques et économiques spécifiques à l'exploitation agricole.

- Fournir les moyens, les outils et les méthodes pour **accompagner la recherche de solutions alternatives ou / et**

complémentaires à l'activité agricole, y compris dans le cas de l'abandon, avec les lignes d'action suivantes:

– identifier des approches permettant d'intégrer tout au long du processus d'accompagnement les aspects humains et mettre en réseau et animer les échanges entre les partenaires accompagnant les familles paysannes en difficulté;

– mettre à disposition les informations et participer aux réflexions sur les aspects administratifs et juridiques concernant le statut des conjoint-e-s en agriculture, le droit foncier rural, les possibilités de pluriactivité et les modalités de l'abandon de l'activité agricole.

- Contribuer à **la reconnaissance des rôles que joue la paysanne et à l'intégration des spécificités de l'entreprise familiale et des aspects sociaux** par les acteur-trice-s accompagnant les familles paysannes et leurs entreprises, avec les lignes d'action suivantes:

– mettre à disposition des familles paysannes les méthodes, informations et outils appropriés à une analyse du système entreprise famille et à l'élaboration de stratégies d'entreprise adaptées (gestion stratégique);

– prendre en compte les demandes spécifiques de la paysanne, qui porte la responsabilité dans de nombreuses branches de l'entreprise, en particulier pour les activités de diversification;

– participer ou encourager la réalisation de programmes de recherche-action qui touchent à la sociologie rurale, ainsi qu'à l'élaboration des méthodes et outils de vulgarisation pour la prévention et les mesures palliatives à mettre en œuvre face aux problèmes sociaux en agriculture;

– développer des outils et méthodes permettant une approche holistique de l'entreprise rurale et contribuer aux réflexions sur la terminologie en économie rurale et sur les définitions de l'entreprise agricole;

– développer des outils et des méthodes pour faciliter la gestion des ressources humaines dans les entreprises agricoles (en particulier pour celles ayant des employé-e-s et dans le cas de collaborations).

Pour atteindre ces buts et mettre en œuvre ces lignes d'actions, AGRIDEA a défini les activités développées dans ces domaines. Pour la période 2008 - 2011, l'effort sera mis sur les activités suivantes:

Liste des activités liées à l'axe B

- B 01 Comptabilité agricole et fiduciaire
- B 02 Gestion stratégique de l'entreprise agricole et de la famille paysanne
- B 03 Technique et organisation
- B 04 L'entreprise agricole familiale: rôle de la paysanne, aspects sociaux, compétitivité économique
- B 05 Aspects juridiques et assurances de la famille et de l'entreprise paysanne
- B 06 Création de valeur ajoutée et diversification (exploitation agricole, filières de produits de qualité et alimentation)
- B 07 Energies renouvelables

C Protection des ressources et du paysage

La protection des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que l'entretien du paysage, sont des éléments-clés de l'agriculture multifonctionnelle. La société a donné un mandat dans ce sens au secteur agricole et le rétribue grâce aux paiements directs.

Dès lors, AGRIDEA vise, comme objectif central, que la prestation écologique at-

tendue de la part de la société soit intégrée dans le fonctionnement des entreprises agricoles de manière professionnelle, efficiente et économiquement rentable.

AGRIDEA soutient le domaine de l'agriculture multifonctionnelle par la promotion de la mise en œuvre des mesures qui découlent des politiques agricoles et environnementales. Elle accompagne et met

en place également des projets qui visent à protéger les ressources naturelles, le sol, l'eau et l'air, la diversité de la flore et de la faune, ainsi que le paysage.

L'accomplissement de cet objectif se fait par le biais de la mise en place des activités suivantes:

Liste des activités liées à l'axe C

- C 01 Soutien aux mesures administratives
- C 02 Ressources eau, air, sol
- C 03 Milieux naturels, biodiversité et compensation écologique
- C 04 Développement paysager dans l'espace rural
- C 05 Protection des troupeaux

Résumé explicatif du contenu des activités

En partenariat avec les acteur-trice-s issu-e-s de la recherche, des organismes et des services de vulgarisation régionale, AGRIDEA soutient les agricultrices et les agriculteurs dans la voie des «bonnes pratiques agricoles». Par le biais des conseiller-e-s, des enseignant-e-s et par des canaux directs, AGRIDEA fait comprendre aux exploitant-e-s leur responsabilité envers la nature et les intérêts économiques liés à une gestion respectueuse de l'environnement et des espèces.

AGRIDEA offre des outils adaptés et un soutien méthodologique aux cantons et organisations qui mettent en place des programmes de protection des ressources et de la biodiversité. Pour elle, il est important de favoriser les synergies entre les divers programmes et instruments tout en évitant les conflits d'objectifs possibles.

Pour AGRIDEA, la nature de ces activités exige qu'un effort important soit fait en termes de sensibilisation. Il faut que les acteur-trice-s soient sensibilisé-e-s aux conséquences de leurs actions. La protection des ressources, de la biodiversité et du paysage a une meilleure chance de réussir si les acteur-trice-s comprennent et sont convaincu-e-s du bien-fondé de leurs actions. C'est pourquoi AGRIDEA développe, en collaboration avec ses partenaires, des méthodes permettant un transfert de connaissances efficace et durable. Elle les teste pour leur applicabilité et les met à disposition des multiplicateur-trice-s intéressé-e-s.

Les zones de montagne et d'estivage ont, en Suisse, une importance particulière pour la conservation de la faune, de la flore et du paysage. En effet, la diversité des habitats

présents et les modes d'exploitations traditionnels ont permis de les préserver. Mais c'est aussi dans ces zones que les risques d'intensification d'une part, et d'abandon de l'exploitation d'autre part, sont élevés. Ces risques ne mettent pas uniquement en danger la nature et la biodiversité, mais peuvent avoir des conséquences sur l'économie régionale et le tourisme. AGRIDEA se donne comme tâches de trouver des solutions innovantes qui vont au-delà du cadre strict de l'agriculture pour contrer le recul de l'agriculture dans les régions de montagne.

En matière de protection des troupeaux, AGRIDEA gère la coordination nationale de la prévention, liée au retour des grands prédateurs (loups, ours, etc.).

D Développement de l'espace rural

Les évolutions actuelles, que ce soit au niveau social, environnemental, économique ou politique, représentent non seulement des défis difficiles à relever, mais également des opportunités pour l'agriculture. Dès lors, AGRIDEA, dans son programme d'activité 2008 - 2011, fixe les priorités suivantes pour l'intégration des familles paysannes et de l'agriculture dans les dynamiques de développement de l'espace rural:

Projets de développement de l'espace rural

Le rôle et la place des familles paysannes pour le développement de l'espace rural peuvent être renforcés par des projets collectifs. A cet effet, divers instruments de politique régionale sont à disposition (OFAG, OFEV, SECO, ARE). Ces instruments peuvent également être combinés. Les projets développés doivent permettre la création de valeur ajoutée non seulement économique, mais également sociale et environnementale en milieu rural et renforcer la reconnaissance de l'ensemble des externalités positives de l'agriculture multifonctionnelle. AGRIDEA suit en permanence les développements des différentes politiques sectorielles, développe méthodes et outils pour la gestion et l'accompagnement de projets régionaux, met sur pied des formations adaptées pour les multiplicateur-trice-s, récolte les expériences des familles paysannes, quant au rôle qu'elles jouent dans les projets, et assure le lien avec le système de connaissances agricoles.

Ancrage des familles paysannes dans le tissu social

Par leurs activités et leurs fonctions, les familles paysannes sont des actrices centrales du tissu social en milieu rural. Elles ont la volonté et la motivation de modeler l'espace rural en collaboration avec les autres acteur-trice-s. Cependant, les habitant-e-s de l'espace rural sont pour la majorité en dehors du milieu agricole. Les relations entre population agricole et non agricole sont ainsi essentielles. Il est donc important d'intégrer les potentiels et intérêts des familles paysannes dans les réflexions des différents réseaux qui traitent du développement de l'espace rural, que ce soit au niveau du plateau, des agglomérations ou des zones de montagne. Pour y parvenir, AGRIDEA soutient les organisations de jeunesses rurales, les diverses organisations de développement rural ou porteuses de projets dans leurs activités et dans leurs relations avec la population non agricole.

Coopération avec l'Europe de l'Est et aide au développement

Les pays d'Europe de l'Est se trouvent dans une phase de transition entre l'économie planifiée et l'économie de marché. Plusieurs donneurs, dont l'UE et la DDC, ont donc mis sur pied des programmes de soutien ad hoc. En lien avec l'adhésion de certains de ces pays à l'UE, la Suisse s'est engagée à contribuer à hauteur d'un milliard au fonds de cohésion. Dans ce cadre, il semble que les secteurs agriculture et développement de l'espace rural gagnent à nouveau en importance.

Depuis plusieurs années, AGRIDEA Lindau gère son centre de compétences «Conseil et développement durable de l'espace rural dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec l'Asie centrale» comme un centre de profits indépendant. Ce dernier réalise des planifications de projets, des évaluations, du coaching, ainsi que des formations en méthodologie pour le compte de la DDC et d'autres organisations actives dans le secteur.

AGRIDEA maintiendra cette activité au moins à son niveau actuel. AGRIDEA Lausanne développe également des activités dans ce domaine avec l'appui d'AGRIDEA Lindau, ce qui débouchera sur des synergies entre les centrales.

Les échanges d'expériences entre la coopération au développement et la Suisse sont très appréciés et représentent une bonne opportunité pour développer des activités futures en Europe de l'Est et dans d'autres régions. Dans ce cadre, certain-e-s collaborateur-trice-s peuvent développer leurs compétences en collaborant à des missions ponctuelles.

AGRIDEA utilisera ce potentiel dans la constitution et l'animation de réseaux pour mettre sur pied et conduire des projets en collaboration avec les acteur-trice-s locaux.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont développées:

Liste des activités liées à l'axe D

- D 01 Soutien aux initiatives de projets collectifs et méthodes participatives
- D 02 Vulgarisation sans frontières
- D 03 Plateau, ville et montagne: quelle agriculture avec quels partenariats ?
- D 04 Association suisse des jeunesses rurales: gestion du secrétariat, formation continue et travail d'animation
- D 05 Offre en formation et conseil dans les pays voisins et en Europe de l'Est

E Synergies au sein du système de connaissances agricoles et de l'espace rural et développement de la vulgarisation

Sous l'influence du changement rapide des conditions-cadres politiques et économiques, beaucoup de choses évoluent dans le système de connaissances agricoles et de l'espace rural. Pour cette raison, AGRIDEA se propose de traiter en 2008 - 2011 les thèmes énumérés ci-après:

Conditions-cadres politiques et économiques

Les conditions-cadres politiques et économiques, qui concernent l'agriculture et les habitant-e-s de l'espace rural, influencent fortement les activités de tous les acteur-trice-s du système de connaissances agricoles et de l'espace rural. AGRIDEA suit l'évolution de ces conditions-cadres et des bases légales les concernant, analyse les conséquences pour l'agriculture et l'espace rural, diffuse les résultats de ses analyses de façon appropriée.

Réunir les différentes branches dans le système de connaissances agricoles et de l'espace rural

La multifonctionnalité de l'agriculture et ses rôles dans le développement de l'espace rural conduisent à une multitude de stratégies et de collaborations avec le monde non agricole. De nouvelles connaissances et de nouveaux réseaux sont développés avec les acteur-trice-s du «système de connaissances espace rural». Le mode de fonctionnement de ces réseaux et l'échange d'informations et d'expériences sont des éléments importants, afin que l'agriculture puisse s'adapter et profiter des opportunités qui s'offrent à elle. AGRIDEA favorise l'échange à l'intérieur du système de con-

naissances agricoles et établit les liens avec le système de connaissances de l'espace rural. Le dicastère Forum AGRIDEA est un des moyens pour atteindre ce but.

Développement du système de vulgarisation

Le système de vulgarisation agricole en Suisse est en mutation. Suite à la nouvelle péréquation financière et ses conséquences sur le financement des services cantonaux de vulgarisation, différents modèles d'organisation sont discutés pour la période 2008 - 2011: d'une part le modèle à deux niveaux (niveaux cantonal et national); d'autre part le modèle à trois niveaux (niveaux cantonal, régional, national) où le niveau régional s'occupe de thèmes spécifiques. Même un modèle à un niveau est imaginable si les services cantonaux et les centrales sont réunis dans une structure unique (modèle danois). Les services de vulgarisation et les organisations agricoles sont conscients des défis qui les attendent. AGRIDEA s'engage avec le Forum la Vulg Suisse, les organisations agricoles intéressées, les services cantonaux concernés (agriculture, vétérinaire, environnement, etc.) et les institutions de recherche pour développer le système de vulgarisation et pour assurer une utilisation judicieuse des moyens financiers des pouvoirs publics.

Rôles et tâches de la vulgarisation agricole

Outre le système de vulgarisation, les rôles et tâches de la vulgarisation agricole et du conseil pour l'espace rural sont en mutation constante. AGRIDEA contribue à définir, en collaboration avec les cantons et

les organisations agricoles, les tâches de la vulgarisation officielle et cherche à les adapter selon les conditions-cadres actuelles.

Définir les rôles et les tâches ne suffisent pas. Si les concepts sont appelés à avoir un effet concret, ils doivent être appropriés par les conseiller-ères et conseillers et doivent être pris en considération lors de l'élaboration des outils et moyens auxiliaires développés à leur intention. Par conséquent, AGRIDEA attribue des tâches transversales à ce domaine, telles que:

- initiation professionnelle et qualification des conseiller-ère-s;
- méthodologie de la vulgarisation et développement personnel;
- information et édition;
- mémento agricole, Wirkkalender, agroProfi;
- développement et diffusion de logiciels.

Développement organisationnel

Pendant la période de 2008 - 2011, les organisations agricoles et les services de vulgarisation devront adapter leurs structures et formes d'organisation afin de pouvoir répondre aux exigences du marché, de la société et de leurs membres. AGRIDEA se positionne comme partenaire en offrant ses compétences pour accompagner les organisations agricoles et services de vulgarisation dans ce processus de changement.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont développées:

Liste des activités liées à l'axe E

- E 01 Le cadre légal de l'agriculture en pleine mouvance
- E 02 Développement de la vulgarisation et du système de connaissances agricoles et de l'espace rural; développement organisationnel
- E 03 Mémento agricole, Wirkkalender, agroProfi
- E 04 Communication et publications
- E 05 Méthodologie de vulgarisation et de développement personnel
- E 06 Initiation professionnelle et qualification des conseiller-ère-s en milieu rural
- E 07 Logiciels pour l'agriculture; assistance professionnelle et diffusion.

Président: M. Pascal Corminbœuf - Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle Notre-Dame 2 - CH-1700 Fribourg

Lausanne: avenue des Jordils 1 - case postale 128 - CH-1000 Lausanne 6
T 021 619 44 00 - F 021 617 02 61 - Certificat: eduQua

Lindau: Eschikon 28 - CH-8315 Lindau - T 052 354 97 00 - F 052 354 97 97
SQS-Zertifikate: ISO 9001:2000 - eduQua